



REQUEST FOR EXPRESSIONS OF INTEREST REVIVAL

for the selection of an Individual Consultant to ensure "Technical Assistance for the SWIOFish2 Project at the Service of the Federation of Artisanal Fishermen of the Indian Ocean (FPAOI)"

1. The Indian Ocean Commission (IOC) is an intergovernmental regional cooperation organization which brings together the Union of the Comoros, France, on behalf of Réunion, Madagascar, Mauritius and Seychelles. Its mission is to strengthen the bonds of friendship and solidarity between peoples and to contribute through regional cooperation to the sustainable development of its member states. The IOC has received a grant from the World Bank to support the SWIOFish regional project. It intends to use part of this grant to make payments under the individual consultant contracts that will be responsible for « Technical Assistance for the SWIOFish2 Project at the Service of the Federation of Artisanal Fishermen of the Indian Ocean ».
2. The Consultant's mission is to provide technical support to strengthen the capacity of the FPAOI, its Secretariat and its members to implement their action plan within the SWIOFish2 project. i.e (i) technically assist FPAOI with all activity planning, (ii) support the FPAOI during all phases of implementation, (iii) contribute to the design and implementation of communication plan, (iv) provide monitoring and evaluation of implementation of the activities set (v) collaborate and maintain the relationship with the partners and donors on the advocacy and communication capacity building strategy and (vi) ensure the capacity building of the members for the implementation of the decisions governing bodies of FPAOI;
3. The mission will be carried out in the South-West Indian Ocean region.
4. The Consultant will work under the supervision of the Indian Ocean Commission.
5. The estimated duration of the benefits is one-year renewable until the end of the project. The start of benefits is scheduled for September 2019.
6. The Indian Ocean Commission (IOC) now invites eligible consultants to express their interest in providing the services described above. They must provide information justifying that they are able to implement the necessary expertise and perform the services in question (curriculum vitae, copies of diplomas and attestations, references concerning the performance of similar contracts, etc.).
7. A version of the terms of reference is available on the website of the Indian Ocean Commission <http://commissionoceanindien.org>
8. Expressions of interest must be filed electronically in uncompressed format at the address below no later than Monday 12 August 2019 at 16:30 (Mauritius time UTC+4):
e-mail: innocent.miada@coi-ioc.com and njiva.r@coi-ioc.com
Reference: " Relance Assistant technique pour le projet SWIOFish2 au service de la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (SW2/Y1-C027)"
9. Individual Consultants will be selected in accordance with the procedures set out in the World Bank Guidelines on Selection and Employment of Consultants.
10. The individual consultants concerned may obtain further information from the Indian Ocean Commission (IOC) by sending e-mails to the addresses referred in paragraph 8.



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT **RELANCE**

en vue de la sélection d'un Consultant Individuel pour assurer l'« Assistance technique pour le projet SWIOFish2 au service de la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI) »

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFish Regional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Il se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre des contrats des Consultants Individuel qui assura l'« Assistance technique pour le projet SWIOFish2 au service de la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien »
2. La mission du Consultant consiste à apporter un appui technique pour renforcer la capacité de la FPAOI, de son Secrétariat et de ses membres pour à la mise en œuvre de leur plan d'actions au sein du projet SWIOFish2 c'est-à-dire (i) assister techniquement la FPAOI à toutes les planifications des activités, (ii) appuyer la FPAOI pendant toutes phases de réalisation, (iii) contribuer à la conception et mise en œuvre de plan de communication, (iv) assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités fixées (v) collaborer et maintenir la relation avec les partenaires et bailleurs sur la stratégie de plaidoyer et de renforcement des capacités en communication et (iv) assurer le renforcement de capacité des membres pour la mise en œuvre des décisions des organes directeurs de la FPAOI;
3. La mission sera effectuée au niveau de la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien.
4. Le Consultant travaillera sous la supervision de la Commission de l'Océan Indien.
5. La durée estimée des prestations est d'un an renouvelable jusqu'à la fin du projet. Le début des prestations est prévu en septembre 2019.
6. La Commission de l'océan Indien (COI) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Ils doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre les expertises nécessaires et d'exécuter les prestations en question (curriculum vitae, copie des diplômes et attestations, références concernant l'exécution de contrats analogues, ...).
7. Une version des termes de référence est disponible dans le site web de la Commission de l'océan Indien <http://commissionoceanindien.org>
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version électronique sous format non comprimé à l'adresse ci-après au plus tard le lundi 12 Août 2019 à 16 heures 30 minutes (heures de Maurice GMT+4) :
e-mail : innocent.miada@coi-ioc.com et : njiva.r@coi-ioc.com
Référence : « Relance Assistant technique pour le projet SWIOFish2 au service de la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (SW2/Y1-C027) »
9. Les Consultants individuels seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives de la Banque Mondiale sur la Sélection et Emploi des Consultants.
10. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'océan Indien (COI) en envoyant courriel aux adresses visées au paragraphe 8.



INDIAN OCEAN
COMMISSION

South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Program (SWIOFish Regional)

Deuxième Projet de Gouvernance et de Croissance Partagée des Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2). "Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2)"

Termes de Reference pour un Assistant Technique FPAOI (Individuel)

Intitulé du Poste	Assistant technique pour le projet SWIOFish2 au service de la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien
Durée du Contrat	un an renouvelable annuellement après évaluation concluante de l'intervention
Lieu d'affectation	Siège de la COI, Ebène Maurice
Source de financement	IDA

Maurice, Juillet 2019

1. Contexte

En tant que Programme de Développement, l'objectif du programme SWIOFish proposé est « d'accroître les avantages économiques, sociaux et environnementaux des pays du SOOI de la pêche maritime. Le programme cible la croissance et la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement des capacités des secteurs institutionnel et privé du secteur de la pêche.

Les indicateurs de résultats au niveau de l'objectif de développement de série de projets seraient les suivants :

- a) Réduire la dégradation de l'état des stocks de poisson ;
- b) Augmentation du Produit Intérieur Brut (PIB) lié à la pêche dans les pays participants ; et
- c) Augmentation de la valeur ajoutée liée à la pêche locale bénéficiant aux ménages.

Un ensemble progressif d'investissements complémentaires nationaux et régionaux permet d'atteindre l'objectif de développement du programme en: (i) renforçant la capacité de gouvernance des pays à gérer les pêcheries aux niveaux national et régional, y compris la réduction des activités de pêche illicite et le renforcement de la cogestion à petite échelle pêcheries; (ii) investir pour accroître la rentabilité et la durabilité des pêcheries et des chaînes de valeur, et stimuler la valeur ajoutée captée par les pays du SOOI; (iii) soutenir des politiques qui améliorent le partage des avantages découlant de l'utilisation durable des ressources biologiques marines, en particulier par le biais de la pêche en faveur des pauvres et des communautés; et (iv) la mise en place d'une coopération régionale solide et rentable en matière de pêche.

La série de projets proposé est une opération en plusieurs phases devant être mise en œuvre sur une période de 15 ans. Tous les pays membres de la CPSOOI sont éligibles aux séries des projets, sous réserve du financement disponible. La première phase de la série de projets (Phase 1) s'étend, consolide et s'appuie sur les réalisations du SWIOFP et d'autres activités financées par la Banque et le GEF dans la région. Il consolide et renforce la coopération régionale en matière de pêche et de gestion des ressources marines vivantes en améliorant la gestion des pêches, renforce les institutions régionales de pêche et favorise l'échange de connaissances et le renforcement des capacités. Il établit également les compétences et les cadres humains et institutionnels essentiels pour une gestion durable de la pêche et prépare les principaux investissements publics et publics / privés nécessaires. Cela permet également de reproduire et d'élargir les programmes communautaires de cogestion et de gestion des pêches. Ainsi, la Phase 1 met l'accent sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la conception et la mise en œuvre des plans de gestion des pêches et le soutien aux moyens d'existence des communautés en vue de réduire la pression sur la ressource.

Les objectifs du développement du projet et de l'environnement mondial de la première phase du programme sont d'améliorer l'efficacité de la gestion de certaines pêcheries prioritaires au niveau régional, national et communautaire, en renforçant la capacité institutionnelle des organisations régionales, gouvernements et des communautés côtières sélectionnées pour gérer efficacement les pêcheries prioritaires sélectionnées. Le programme SWIOFish établirait les compétences et les cadres humains et institutionnels essentiels à la gestion des pêches et se prépare à tout grand investissement public et public / privé requis. En outre, au niveau régional, le programme consolide et renforce la coopération régionale en matière de gestion des pêches et des ressources marines, améliore la gestion des pêches transfrontières, renforce les institutions régionales de pêche et favorise l'échange de connaissances et le développement des capacités.

2. Le Programme SWIOFish 2 : Objet et Composantes

Objectif :

L'objectif de développement de programme du programme SWIOFish2 est d'accroître les avantages économiques, sociaux et environnementaux des pays SWIO de la pêche maritime. Le programme ciblera

la croissance et la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement des capacités des secteurs institutionnel et privé du secteur de la pêche.

Le programme Swiofish-2 sera mis en œuvre à travers quatre composantes ;

- Composante 1 - Collaboration régionale renforcée ;
- Composante 2 – Amélioration de la gouvernance des pêches prioritaires ;
- Composante 3 - Avantages économiques accrus de la pêche prioritaire ;
- Composante 4 - Gestion et coordination du programme.

Concrètement, la composante 1 est régionale gérée par la Commission de l’océan indien tandis que les composantes 2 et 3 seront réalisées par une unité de gestion du projet (UGP) à Madagascar et la quatrième composante sera partagé entre la Commission de l’Océan Indien (COI) et l’UGP Madagascar.

3. Composantes et sous composantes gérées par le Projet SWIOFISH2 de la COI (régional)

La composante 1 « Collaboration régionale renforcée » comporte trois sous composantes principales. A savoir :

Sous-composante 1.1: Commission des thons de l’océan Indien (CTOI) :

La première sous-composante élargit le soutien à la coordination régionale mise en œuvre dans le cadre du SWIOFish1 en ciblant la gestion des thonidés et des espèces apparentées par le biais de la CTOI. Il est mis en œuvre par la COI et soutient la participation des pays de la CPSOOI au forum de la CTOI et renforce leur respect de leurs obligations internationales en matière de pêche dans le cadre de la CTOI. Il aide la CTOI à fournir un soutien et une formation aux Etats membres pour la mise en œuvre des résolutions de la CTOI pour la gestion durable des pêcheries de thonidés, en particulier IT / base de données développeur / programmeur et les meilleures pratiques en matière de surveillance, contrôle et surveillance des thonidés. Processus de conformité de la CTOI. Les activités spécifiques comprennent: (i) Renforcer les capacités du Secrétariat de la CTOI avec du personnel technique / administratif et de soutien à long terme; ii) Appui aux groupes de travail sur la science, les données et la conformité; (iii) Soutien aux activités de la Section scientifique de la CTOI; (iv) Appui aux activités de la Section des données de la CTOI; (v) Appui aux activités de la Section de la conformité de la CTOI; (vi) Renforcer la performance de l’État du pavillon du SOOI; (vii) Renforcer la mise en œuvre des mesures des États du port pour lutter contre la pêche INN; (viii) Appui aux capacités de suivi, contrôle et surveillance (SCS) pour les pêcheries thonières et thonières en élaborant un manuel sur les meilleures pratiques régionales, par exemple pour la collecte de preuves dans le contexte de la CTOI et la formation des agents SCS.

Sous-composante 1.2: États insulaires en développement d’océan Indien et d’Afrique (AIODIS) :

La composante régionale fournira une plate-forme aux huit pays du groupe des États africains et insulaires océaniques (Cabo Verde, Guinée Bissau, São Tomé et Príncipe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) pour collaborer et partager leurs expériences relever certains de leurs défis spécifiques tels que l’amélioration de la gestion durable de leur vaste territoire maritime; innover et développer leur économie bleue dans le contexte du changement climatique; et mobiliser de manière collaborative le financement nécessaire pour relever ces défis. Les activités comprennent : (i) l’organisation de réunions de haut niveau pour discuter des défis spécifiques et des questions d’intérêt régional ; (ii) la création et l’échange de connaissances ; (iii) la mise à disposition d’une facilité de préparation pour la proposition de projet ; et (iv) un soutien au Secrétariat d’AIODIS qui sera hébergé par la COI.

Sous-composante 1.3: Fédération des pêcheurs artisanaux de l’océan Indien (FPAOI) :

La composante régionale soutiendra également la Fédération des pêcheurs artisanaux de l’océan Indien (FPAOI), créée récemment. Compte tenu de l’importance du poisson pour les insulaires et de la préoccupation croissante concernant la durabilité des stocks de poissons dans les océans, la fédération et les gouvernements demandent fortement d’aider à améliorer la capacité locale de la pêche artisanale dans la région. La contribution des pêcheurs artisans à l’emploi, aux moyens de subsistance et

à la sécurité alimentaire à travers les différentes chaînes de valeur de la pêche artisanale et des produits de la mer est significative. L'objectif de cette sous-composante est de faciliter la coordination et de renforcer la participation des associations de pêcheurs artisanaux dans la région du SOOI dans les forums régionaux et internationaux ainsi que de soutenir la conception de politiques et d'une gestion plus inclusive. Cette sous-composante projettera les bases pour faciliter les formations, augmenter la coordination, l'apprentissage et d'autres opportunités pour aider à améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux dans la région. Les activités comprennent un soutien pour : (i) le renforcement des capacités du secrétariat du FPAIO; ii) des réunions statutaires et des consultations régionales; (iii) la participation à des événements clés régionaux et internationaux, en particulier les réunions des organes régionaux des pêches; (iv) un programme d'échange de pêcheurs entre les organisations nationales de pêcheurs participantes.

Une sous-composante dédiée (4.1) à un soutien à la gestion de projet au niveau régional. La COI, unité régionale de mise en œuvre du projet SWIOFish1 en cours, sera responsable de la composante régionale et de la coordination. L'unité responsable des Services administratif et financier (SAF) sera logée au sein de la COI et sera responsable de l'administration des fonds du projet régional et des aspects fiduciaires connexes. Les coûts associés à la gestion et à la coordination au niveau régional seront soutenus par une subvention régionale de l'IDA. Les activités soutenues comprennent le suivi et l'évaluation, les audits, les rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux, et les coûts associés aux fonctions opérationnelles de base, ainsi que la coordination du projet régional. L'ensemble de la composante 1 sera géré par la COI.

4. Contexte – La Fédération FPAOI

En 2015, les pêcheurs artisans des pays membres de la Commission de l'océan Indien se sont officiellement regroupés au sein d'une fédération qui a pour but, entre autres, de permettre une participation efficace et informée des professionnels aux processus décisionnels affectant la gestion des pêches dans le Sud-ouest de l'océan Indien. Cette fédération a bénéficié, dès sa création de l'appui du programme SmartFish de la Commission de l'océan Indien sur les fonds du 10^{ème} Fonds européen de développement.

La volonté de fédérer les pêcheurs du bassin indianocéanique au sein d'une structure régionale émane d'un triple constat:

- la pêche artisanale, qui représente la majorité de la pêche en océan indien, n'a pas à l'heure actuelle la capacité de participer activement aux décisions qui affectent les modes de gestion et d'exploitation des ressources communes du bassin indianocéanique ;
- cette filière artisanale renferme un potentiel, indiscutable et pourtant peu reconnu, de création d'emplois et de revenus dans chacun des pays membres de la COI ;
- les innovations portées localement par les professionnels sont généralement peu de répercussions à travers la région alors que leur diffusion ou leur partage permettrait de valoriser l'expertise des pêcheurs et de mettre en évidence le rôle de la profession dans les économies de la région.

La Banque mondiale a exprimé son intérêt à la mise en œuvre des projets de développement durable en soutien aux pays de la SWIOFC, notamment dans la préservation des ressources marines à travers le projet SWIOFish1 et SWIOFish 2.

5. Description des prestations

Objectif : *Apporter un appui technique pour renforcer la capacité* de la FPAOI, de son Secrétariat et de ses membres pour à la mise en œuvre de leur plan d'actions au sein du projet SWIOFish2.

Les Chargés de Mission de la COI (DI-2 et DI-3) avec le Coordinateur du Projet SWIOFish2 assurent la coordination globale du Projet SWIOFish2 et l'Assistant(e) Technique assumera pleinement la responsabilité *d'appuyer la FPAOI dans la mise en œuvre* des activités du Projet pour la composante FPAOI.

Sous la responsabilité directe du Chargé de Mission responsable de la composante FPAOI/Swiofish-2, le coordinateur du projet SWIOFish2 et le SG de la FPAOI, ses attributions seront les suivantes :

Tâches :

Sur la base de cet objectif, il est demandé à l'assistant technique de :

- Assister techniquement la FPAOI, sous la supervision du Secrétaire Général de la FPAOI et le Coordinateur Régional du projet SWIOFish2
- Participer à l'élaboration et la mise en place de la stratégie de fonctionnement de la FPAOI Appuyer la FPAOI dans l'élaboration de ses plans de travail et d'actions pour la durée du Projet et dans la mises en œuvre de ses plans
- en particulier, assister à la mise en œuvre les activités prévues au sein du projet SWIOFish2, à savoir l'organisation des réunions (assemblées générales, COMEX, etc/), préparation et réalisation des formations des membres de la FPAOI, , etc...
- Contribuer à l'élaboration et à la proposition de plan de communication de la FPAOI,
- Collaborer avec les partenaires concernés sur la stratégie de plaidoyer et de renforcement des capacités en communication ;
- Coordonner la planification et la mise en œuvre des campagnes thématiques en collaboration avec les pays membres de la FPAOI
- Assurer le renforcement des capacités des membres de la Fédération, notamment pour la mise en œuvre des décisions des organes directeurs de la FPAOI
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités fixées.
- Rapporter l'avancement de mise en œuvre par rapport à la planification établie et approuvée,

6. Résultats attendus

- *La capacité de la FPAOI, de son secrétariat général et de ses membres est renforcée ;*
- *La FPAOI possède une stratégie de fonctionnement et la met en œuvre,*
- *Des plans de travail et d'action sont préparés et mis en œuvre,*
- *Les activités de la FPAOI au sein du projet sont réalisées dans de bonnes conditions d'efficacité, d'économie et de transparence,*
- *Un système de suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités fixées soit à jour et fonctionnel auprès du Secrétariat Général,*

- Les membres de la FPAOI maîtrisent les outils de communication et ont été formés pour le plaidoyer et la communication
- Assurer en général, l'autonomie *du bureau* et des membres de la FPAOI

7. Déroulement de la mission

La mission se déroulera au siège de la Commission de l'océan Indien. L'assistant technique sera amené à se déplacer dans la région en fonction des besoins et des nécessités. Les frais de déplacement et de séjour de l'assistant technique seront pris en charge par le projet SWIOFish2.

L'assistant technique travaillera Sous la responsabilité directe du Chargé de Mission, le coordinateur du projet SWIOFish2 et le SG de la FPAOI et en étroite collaboration avec les membres de la FPAOI

8. Obligations en matière de rapport

L'Assistant(e) Technique soumettra les rapports au *Secrétaire Général de la FPAOI* et au *Coordinateur du Projet*.

- (i) Rapport annuel à livrer avant le 31 janvier de l'année suivante de l'année à rapporter ;
- (ii) Rapport d'activité tous les trois mois à livrer avant la fin du mois suivant du trimestre rapporté ;
- (iii) Rapport de réalisation mensuelle avec time Sheets à livrer avant le 15 du mois prochain
- (iv) Tout autre rapport demandé par la FPAOI et/ou le COI et jugé nécessaire après consultation de la Banque mondiale.

9. Profil et expérience

- Diplôme de master *dans le domaine de pêche, gestion de ressources naturelles* ou autres domaines connexes,
- Originaire d'un des pays membres de la COI
- Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la pêche, dont une expérience en lien avec des organisations de producteurs ou associations de pêcheurs, Expérience réussie dans l'accompagnement d'association, *la sensibilisation et animation des communautés*, et dans l'organisation d'évènements

Maîtrise du français et de l'anglais obligatoire. La connaissance d'autres langues des pays membres de la COI serait un atout.

10. Durée du contrat

La durée du contrat sera d'**un an** et renouvelable annuellement après évaluation concluante de l'intervention

11. Démarrage de la mission

La mission commencera à la date de signature par les deux parties du contrat de prestation de service à titre consultant individuel suivant le modèle type de la Banque Mondiale.